

**QUELLE PLACE POUR LES ARTS,
POUR LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
AU XXI^E SIÈCLE :**

RAPPORT DU DÉCANAT SUR LA PLANIFICATION ACADÉMIQUE

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

UNIVERSITÉ DE MONCTON

8 JANVIER 2016

PRÉAMBULE

- 1 Le présent rapport du décanat constitue le suivi à une requête du VRER concernant l'exercice de planification académique. Cet exercice vise pour le VRER à déterminer les « orientations académiques prioritaires que veut se donner l'Université de Moncton au cours des prochaines années (horizon de cinq à dix ans). » Plus concrètement, il s'agit de « revoir la pertinence de tous les programmes d'études ... à la lumière du contexte démographique, économique et socioculturel dans lequel évolue l'Université. » Dans ces circonstances, il s'agissait pour le décanat de la Faculté de poser « un regard rigoureux et réaliste sur la programmation actuelle de la Faculté » et sur les « changements à y apporter, le cas échéant »¹.
- 2 Dans le contexte de l'exercice de planification stratégique 2020, le décanat de la Faculté a engagé un vaste processus de dialogue et de consultation impliquant les professeures et professeurs (assemblée facultaire tenue à l'automne 2014 et à l'automne 2015), les unités académiques (rencontre du décanat avec chacune des assemblées départementales à l'automne 2014). Ces rencontres, ainsi que des discussions régulières en Conseil de Faculté ont permis de reconstruire un minimum de confiance dans un contexte que plusieurs percevaient alors comme particulièrement sombre.
- 3 À cet effet, nous ne pouvons passer sous silence qu'une part importante des efforts déployés par le décanat de la Faculté et du travail accompli au cours des dernières années a largement consisté à désamorcer l'atmosphère de crise provoquée par l'exercice sur la viabilité des programmes. Quoique nécessaire, la manière dont cet exercice a été mené aura néanmoins provoqué une résistance au sein de la Faculté, et tout particulièrement dans les unités dont certains programmes étaient directement visés. La conséquence inévitable a été de nourrir un sentiment de suspicion qui s'est révélé peu propice à susciter un débat constructif sur l'avenir de nos programmes et sur le rôle de la Faculté.
- 4 Cela dit, nos discussions soutenues depuis le rejet par le Sénat académique du Rapport préparé par son Comité ad hoc sur la viabilité de certains programmes en mars 2014, nous incitent à penser que la plupart des unités de la Faculté sont aujourd'hui parfaitement conscientes des enjeux soulevés par la situation économique et démographiques dans laquelle se trouve l'Université et des importants défis que, dans ces circonstances, la Faculté doit relever. Ainsi, la plupart des professeures et professeurs sont aujourd'hui conscients que l'immobilisme ne peut pas perdurer, que la stricte défense des acquis n'est pas une solution réaliste et que des décisions parfois lourdes de conséquences devront éventuellement être prises. D'autant plus, et c'est à notre avis le facteur critique le plus important, que les universités sont aujourd'hui des institutions qui subissent de profondes transformations. Au-delà des considérations strictement budgétaire et démographique qui ne doivent bien entendu pas être négligées, ces transformations sont également la conséquence d'une évolution rapide des environnements culturel, technique et scientifique dont l'impact sur la société est important. Dès lors, l'université a la responsabilité de remplir le rôle et les fonctions que la société attend d'elle et, dans ce but, de rafraîchir sa carte des programmes académiques. Mais cette fonction de service de l'université ne doit toutefois pas être satisfaite en sacrifiant l'autre fonction cruciale propre aux institutions universitaires qui consiste à développer les connaissances, à les préserver dans

1 Note de service, « Rapports facultaires de planification académique », Bureau du VRER, 9 septembre 2015.

le temps pour pouvoir ensuite les transmettre. L'université est et doit demeurer une institution de savoir.

- 5 Enfin, il nous semble important de préciser que si le présent rapport a effectivement fait l'objet d'un processus de consultation dans la phase préliminaire, l'analyse qui est proposée des divers programmes de la Faculté, de même que les recommandations qu'il comporte, demeurent celles du décanat. Ce rapport reflète ainsi la « perspective »² du décanat sur la planification académique qu'il conviendrait d'engager au sein de la Faculté. Ajoutons que si la réflexion ayant conduit à ce rapport a été faite dans un contexte de restriction budgétaire exerçant une pression importante, nous avons cherché à réfléchir à la place des arts, des sciences humaines et sociales et des disciplines qui y sont associées indépendamment de considérations strictement budgétaires. Ainsi, le présent rapport a été préparé avec en tête de contribuer à l'objectif 1.2.3 de la *Planification stratégique 2020* : « Assurer une offre de programmes d'études de haute qualité permettant une formation intellectuelle, personnelle, scientifique et professionnelle. »

QUELS PROCESSUS DE CONSULTATION ONT ÉTÉ EFFECTUÉS ?

- 6 Dans le cadre de l'exercice actuel sur la planification académique, le processus de dialogue et de consultation que nous avons précédemment amorcé dans le cadre de la planification académique a été poursuivi, mais en se concentrant cette fois sur des rencontres de travail individuelles avec la direction de chacune des unités académiques. Ces rencontres se sont tenues à l'automne 2015 et s'articulèrent spécifiquement autour de la préparation du présent rapport. De manière plus ponctuelle, certaines rencontres ont aussi eu lieu avec des assemblées départementales, le plus souvent en rapport avec des projets spécifiques liés à la planification stratégique, mais concernant également la planification académique. Les responsables académiques des deux associations étudiantes ont également été rencontrés dans la foulée de leurs propres processus de consultation. Enfin, une dernière rencontre extraordinaire avec les responsables des unités académiques a été tenue le 5 janvier 2016 durant laquelle les principaux points du rapport du décanat ont été présentés et discutés.

3

QUELS CRITÈRES ONT ÉTÉ CONSIDÉRÉS AINSI QUE LEURS PONDÉRATIONS ?

- 7 Lors de ces rencontres individuelles avec les directions, nous avons volontairement résisté à la tentation d'établir ou d'invoquer des critères précis et quantifiables quant à la planification académique. Dans le contexte actuel, nous estimions que de tels critères auraient reproduit le climat de travail auquel a été confronté le Comité *ad hoc* sur la viabilité et auraient été perçus comme l'expression d'une volonté de subrepticement réintroduire une telle approche, ce que nous souhaitons éviter pour plutôt engager la réflexion et les énergies vers une réflexion sur l'avenir de la Faculté et des programmes qu'elle offre.
- 8 Plus spécifiquement, la principale variable qui a été fréquemment invoquée dans toutes nos consultations, et qui représente un enjeu important dans certains des programmes, demeure le

2 Note de service, « Rapports facultaires de planification académique », Bureau du VRER, 9 septembre 2015.

nombre d'inscriptions. Globalement, si à l'instar de celles de l'Université dans son ensemble³, les inscriptions à la Faculté ont diminué au cours des dernières années pour aujourd'hui se situer à 870 (Campus de Moncton), en diminution de 37 depuis l'an dernier et de 173 depuis décembre 2010, il semble que certains programmes aient été plus directement touchés par cette tendance lourde, alors que d'autres programmes se sont plus ou moins maintenus à un niveau d'inscription qui nous apparaît raisonnable à la fois historiquement, mais aussi dans les circonstances actuelles. Après tout, l'Université de Moncton a été, reste et restera certainement une université de petite taille et il serait contreproductif, sauf dans certains cas très particuliers, de rêver à une augmentation fulgurante des inscriptions. De la même manière que nous ne pouvons exiger attirer autant d'étudiantes et d'étudiants que certaines grosses universités, nous ne pouvons pas non plus faire comme si nous étions nous-mêmes, par exemple dans nos programmes, une grosse université. Cela dit, le décanat de la Faculté entend mobiliser les efforts pour que le nombre d'inscriptions augmente. Les propositions et recommandations que nous faisons vont dans ce sens et devraient pouvoir se traduire par une augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants.

- 9 Ces données sur l'inscription dans un programme nous semblent globalement plus pertinentes que celles sur la diplomation ou que celles parfois évoquées sur le nombre d'inscrits dans les cours de la discipline⁴. En fait, les données sur l'inscription constituent un indicateur spécifique de l'attrait que représente un programme. De plus, contrairement à des données telles le nombre de diplômés, les données sur l'inscription permettent d'identifier les défis particuliers, par exemple celui de la rétention des étudiantes et des étudiants qui, dans certains programmes, semble représenter un problème spécifique, distinct de celui du recrutement.
- 10 Dans cette perspective, la stratégie générale adoptée par le décanat a consisté à mettre l'accent sur la nécessité d'offrir des programmes qui attirent effectivement et retiennent en pratique les étudiantes et les étudiants sans toutefois être constamment obnubilé par la seule question consistant à déterminer ce qu'il conviendrait de faire immédiatement avec des programmes qui en pratique attirent désormais très peu d'étudiantes et d'étudiants. Rappelons à cet égard que l'Université de Moncton demeure une université dont les ambitions sont d'être généraliste avec comme conséquence que les formations offertes visent à couvrir les grands pans de la connaissance, y compris ces pans qui sont particulièrement importants dans les disciplines fondamentales que comporte la Faculté des arts et des sciences sociales. Ce n'est pas à la Faculté, aux unités ou au décanat, de décider des ambitions généralistes de l'Université. Nous estimons cependant qu'une telle discussion de fond devrait impérativement avoir lieu, qu'elle devrait également impliquer la communauté dans laquelle œuvre cette institution, et que l'initiative d'une telle discussion devrait venir de la haute administration.
- 11 Nous devons pour notre part admettre que, malgré tous les efforts et l'énergie déployée au sein des unités académiques, l'exercice de reconfiguration des programmes n'a pas, pour certaines disciplines, conduit aux résultats que nous escomptions. Ici encore, la multiplication et la

3 Notons que cette tendance à la baisse frappe depuis plusieurs années toutes les universités de la province du Nouveau-Brunswick. Voir : http://www.cespm.ca/media/118021/Enr_Table1_2014_2015F.pdf

4 Les données sur les inscriptions dans les cours des disciplines fondamentales reflètent la place qu'occupe une discipline dans les divers programmes d'études, mais non pas celle de l'attrait qu'une discipline représente et que l'offre de programmes cherche à refléter. Cela dit, ces données sur les inscriptions dans les cours témoignent également du désir des étudiantes et des étudiants de se voir offrir une éducation qui couvre de vastes champs de la connaissance et il importe de chercher à combler ce désir.

superposition des exercices de révision/planification/évaluation au cours des années ont vraisemblablement contribué à perdre de vue les finalités de l'exercice. En fait, ce sur quoi nous aurions peut-être dû insister un peu plus, c'est à repenser la place même que la Faculté et que les disciplines qu'elle comporte devraient occuper au sein de l'Université ; cela dans un contexte social qui a lui-même fortement évolué depuis plus de cinquante ans maintenant et qui devrait logiquement conduire à repenser cette place.

- 12 C'est cet état d'esprit qui est le nôtre aujourd'hui. Dès lors, notre stratégie repose sur la nécessité d'user de notre imagination pour repenser de manière importante les programmes qui sont offerts à la Faculté, non seulement avec comme objectif de répondre plus clairement aux défis du recrutement des étudiantes et des étudiants et de leur rétention, cela est essentiel, mais également pour répondre plus franchement aux enjeux auxquels la société dans laquelle nous sommes sera confrontés au cours des années à venir. Notre intime conviction est à l'effet que toutes les disciplines de la Faculté ont un rôle crucial à jouer au sein de la société et qu'il nous revient, au décanat comme aux unités académiques, de définir et de préciser ce rôle.
- 13 C'est ainsi que nous avons introduit depuis l'automne 2014 plusieurs projets de mineures dans différents domaines et portant sur plusieurs thématiques. Non seulement cela nous semblait-il nécessaire pour éviter de reproduire, dans le contexte du B.A. multidisciplinaire notamment, la logique foncièrement disciplinaire que nous estimons être au cœur de la crise actuelle dans certaines des disciplines de la Faculté, mais cela nous permettait par ailleurs d'amorcer une véritable transition dans les mentalités en direction d'une plus grande et réelle multidisciplinarité.
- 14 Dans bien des disciplines dites fondamentales, plus que dans des disciplines considérées comme professionnelles, **ce principe de multidisciplinarité nous semble aujourd'hui devoir jouer un rôle croissant que nous souhaiterions inscrire comme l'une des principales priorités du décanat de la Faculté et comme l'un des pôles structurants à privilégier dans nos démarches de planification académique au cours des prochaines années.**
- 15 **Un autre pôle structurant retient également notre attention: le principe de l'apprentissage expérientiel. Bien connu et souvent bien établi dans les disciplines dites professionnelles, la place occupée par l'apprentissage expérientiel nous semble constituer aujourd'hui une clé de l'attraction qu'un programme pourra représenter du point de vue de l'étudiante et de l'étudiant.** Les quelques expériences qui ont déjà été engagées au sein de la Faculté nous incitent à penser que rien n'interdit de trouver des manières originales d'intégrer de tels apprentissages dans les programmes des disciplines fondamentales.
- 16 Ces deux pôles structurants et les principes qu'ils comportent devraient pouvoir se traduire dans des approches particulières. Ces approches seront probablement bien plus axées sur des objets, des thèmes ou des problématiques d'études appréciés dans une perspective englobante que sur des programmes strictement disciplinaires fonctionnant en silos et parfois trop repliés sur eux-mêmes. À cet égard, l'un des défis les plus importants à relever dans le contexte particulier qui est le nôtre à la Faculté est de mieux distinguer, dans l'évaluation que nous en faisons, entre les programmes, les disciplines et les unités académiques. Notre intime conviction est à l'effet que ce qu'il s'agit de préserver, mais de repenser et de transformer en

cherchant à les bonifier et à en éclairer la pertinence contemporaine, c'est l'apport des disciplines à proprement parler, et non pas les programmes eux-mêmes, qui ne reflètent rien de plus qu'un état de la discipline dans le temps, ou les unités académiques en tant que telles qui ne sont définitivement pas liées à autre chose que des circonstances institutionnelles particulières. Dans ce contexte, **le pari multidisciplinaire que le décanat de la Faculté souhaite envisager ne peut pas et ne doit pas signifier la disparition des disciplines, mais bien plutôt leur réorganisation envisagée en vue de redonner un nouveau souffle à ce que ces disciplines ont effectivement à offrir dans le monde contemporain.**

- 17 Bien que cet aspect ne puisse pas être sérieusement envisagé et réellement développé sans l'ajout de ressources humaines et financières additionnelles, plusieurs initiatives récentes à la Faculté ont concerné l'internationalisation. Ainsi, à l'initiative de professeurs et professeuses, des cours réguliers (3 crédits) ont été offerts durant la session printemps-été dans le cadre d'un bref séjour à l'étranger (deux ou trois semaines). Dans chacun des cas concernés, la réponse des étudiantes et des étudiants a été enthousiaste. Également, le Département d'administration publique et l'École de travail social permettent à leurs étudiantes et étudiants de faire leur stage à l'international. De plus, une mineure (en allemand) a également été créée qui implique qu'une partie de la formation (9 crédits) se fasse à l'étranger. **L'intention du décanat de la Faculté est d'encourager autant qu'il sera possible de le faire de telles initiatives d'internationalisation car nous sommes convaincus qu'elles contribueront à enrichir l'expérience étudiante et la qualité des programmes offerts.**
- 18 Enfin, et cet aspect ne pourra pas non plus être sérieusement envisagé et réellement développé sans l'ajout de ressources humaines et financières additionnelles, **le décanat de la Faculté souhaiterait inciter les unités académiques, mais aussi plus directement les professeures et professeurs, à développer et à utiliser, lorsque cela pourra sembler pertinent, les nouvelles technologies en matière de pédagogie universitaire.** À cet effet, une meilleure collaboration avec les services du SASE et de la GTA serait souhaitable.

QUELS PROGRAMMES DEVRAIENT ÊTRE MAINTENUS TELS QUELS (AVEC JUSTIFICATION), DÉVELOPPÉS (SPÉCIFIER LA NATURE DU DÉVELOPPEMENT VOULU), RESTRUCTURÉS (SPÉCIFIER LA NATURE DES CHANGEMENTS VOULUS), SUSPENDUS ET ABOLIS, LE CAS ÉCHÉANT ?

PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

- 19 Étant donné les circonstances économiques et démographiques difficiles dans laquelle se trouve l'Université de Moncton depuis quelques années, il convient de noter dès le départ que plusieurs programmes de la Faculté se portent bien, malgré parfois des variations annuelles dans les inscriptions.
- 20 Le décanat de Faculté considère toutefois que certains programmes sont fragiles (11 inscriptions ou moins en 2015) ou très fragiles (7 inscriptions ou moins en 2015) et qu'ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière, notamment de la part des unités académiques concernées qui devront engager des efforts concrets et spécifiques pour penser

aux modalités d'une éventuelle restructuration visant à redonner une pertinence à ces programmes.

- 21 Le décanat de la Faculté estime qu'en l'état actuel des choses, les seuls programmes dont il conviendrait d'envisager l'abolition à court terme sont la mineure en sciences religieuses, dont les inscriptions sont suspendues depuis juillet 2015, et les mineures en études du vieillissement dont l'abolition aurait dû être proposée l'an dernier alors que nous abolissions les cours GERO et le certificat en gérontologie, mais ne l'a pas été par oubli et la mineure en sciences sociales qui attire très peu d'étudiante ou d'étudiant. Aucun autre programme ne devrait être aboli, mais nous proposons, à titre de mesure transitoire en vue de la relance des programmes de majeure dans ces disciplines, la suspension des inscriptions dans deux autres programmes, les spécialisations en géographie et en philosophie, que nous considérons comme très fragiles, et ce depuis de nombreuses années. Il va sans dire que la proposition que nous faisons un peu plus loin (voir § 25) à l'effet de transformer l'ensemble des programmes de spécialisation de la Faculté en programmes « avec distinction » s'appliquerait, le cas échéant, également à ces deux programmes. Cela leur permettrait de maintenir, pour leurs étudiantes et leurs étudiants, les mêmes possibilités d'accès aux études supérieures.
- 22 Pour les autres programmes, le décanat estime qu'ils contribuent à l'offre d'une carte des programmes qui est variée et qu'il importe de maintenir. Les autres programmes de premier cycle offerts par la Faculté comptent un nombre d'inscrits relativement limité, mais sans doute suffisant pour justifier de les maintenir, parfois en envisageant des développements ou une restructuration.
- 23 La plupart de ces programmes demeurent en effet pertinents. D'ailleurs, plusieurs de ces programmes, dont les programmes de mineure⁵, ne contribuent pas directement à l'augmentation des coûts et leurs abolitions ne représenteraient dans la pratique aucune économie réelle immédiate. Qui plus est, nous estimons surtout que l'offre de ces programmes vient renforcer la visibilité et la compétitivité de la Faculté et de l'Université et qu'il est important de chercher à les maintenir lorsque cela apparaît raisonnable de le faire.
- 24 Cela dit, nous croyons également qu'au fur et à mesure que l'introduction de nouveaux programmes ou la restructuration des programmes existants produiront leurs effets, notamment sur le nombre d'inscriptions, d'autres programmes pourraient tout simplement devenir redondants. Dans ce contexte, le décanat de la Faculté entend notamment s'interroger pour déterminer si, oui ou non, les programmes de spécialisation sont aujourd'hui vraiment nécessaires pour accéder aux études de deuxième cycle ? Ne serait-il pas plus pertinent de parier sur des programmes de majeure plus solides qui, non seulement permettraient de concentrer les inscriptions, mais offriraient une plus grande expérience multidisciplinaire aux étudiantes et étudiants ? Nous estimons que oui et, dans ce contexte, une grande variété de programmes de mineure dynamiques permettant de compléter ces majeures s'avèrent être une nécessité.

5 Veuillez noter que, sauf exceptions, nous ne nous prononcerons pas dans ce rapport sur les programmes de mineures proprement dit qui n'entraînent généralement aucun coût additionnel et pour lesquels les données sont au mieux fragmentaires.

- 25 Ainsi, **le décanat souhaiterait que l'ensemble des programmes de spécialisation de la Faculté soient remplacés par des cheminements « avec distinction »** sur le modèle que l'on retrouve dans les universités anglophones. L'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme de majeure dans une discipline et souhaitant se diriger vers des études supérieures ou simplement approfondir ses connaissances pourraient alors, lors de sa sixième session, demander à s'inscrire dans un cheminement avec « distinction ». Les conditions d'admission seraient d'avoir une moyenne nettement supérieure à la moyenne requise pour normalement obtenir son diplôme et, en principe, suffisante pour accéder à un programme gradué. En clair, nous parlons d'une moyenne variant entre 2,7 et 3 sur 4,3. En termes de cours, la différence avec la majeure régulière serait de devoir faire 6, 9 ou 12 crédits à option supplémentaires dans la discipline⁶, plus un essai ou un stage. Les 6, 9 ou 12 crédits de cours à option supplémentaires seraient à choisir dans la banque de cours à option sans devoir réserver, comme cela est parfois le cas dans les programmes de spécialisation actuels, des cours obligatoires pour ces étudiantes ou étudiants. L'étudiante ou l'étudiant qui suivrait le cheminement avec « distinction » obtiendrait ainsi un baccalauréat de 120 crédits répartis dans (i) 90 crédits de formation fondamentale dont 60 dans la discipline principale et 30 crédits dans la discipline connexe (dont possiblement, pourquoi pas, une mineure lorsque possible) et (ii) 30 crédits de formation générale. Nous sommes convaincus qu'une telle option constitue aujourd'hui la meilleure manière de renforcer les disciplines tout en assurant aux étudiantes et étudiants la possibilité d'un accès aux études supérieures qui soit compétitif par rapport à nos concurrents⁷. Cela, tout en limitant également les coûts associés à une offre de programme qui est tout à la fois pointue et variée.
- 26 Un mot enfin sur les programmes combinés offerts par la Faculté en partenariat avec la Faculté des sciences de l'éducation. Ces programmes sont tous très fragiles ou fragiles. Comme plusieurs autres programmes, ceux-ci sont très directement touchés par la baisse des inscriptions depuis quelques années, dans notre Faculté, mais aussi à la Faculté des sciences de l'éducation qui est notre partenaire dans ces programmes. Dans ce contexte, peut-être conviendra-t-il de globalement repenser la manière dont ces programmes sont construits et offerts ? Des discussions avec la Faculté partenaire devraient être engagées. Dans l'attente de plus amples discussions avec cette Faculté, nous nous prononçons sur le maintien de ces programmes et il va sans dire qu'aucune décision ne sera prise sans consultation.
- 27 Nous considérerons dans la suite chacun des programmes offerts par la Faculté en les regroupant par disciplines et/ou par unités académiques responsables.

6 Ce nombre sera bien entendu directement fonction du nombre de crédits prévus dans la majeure.

7 La création de cheminement avec « distinction » exigera bien évidemment une modification ou un assouplissement du régime pédagogique des programmes d'études supérieures de l'Université de Moncton qui fonde souvent ses conditions d'admission sur l'obtention préalable d'un baccalauréat avec spécialisation.

ANGLAIS

Inscriptions aux programmes en anglais

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Majeure	24	24	18	16	13
Mineure	14	18	13	10	7
B.A.-B.Éd.	23	19	14	11	8

28 L'unité ne compte pas de programme de spécialisation, mais trois programmes de majeure, de mineure et de B.A.-B.Éd. Bien qu'il ne soit pas considéré comme fragile à ce stade, le programme de majeure en anglais connaît néanmoins une baisse sensible des inscriptions depuis quelques années. Plus fondamentalement, une partie de l'inquiétude que suscite le programme de majeure tient à son faible taux de diplomation depuis plus de dix ans. L'unité est consciente de la situation et entend repenser certains aspects de ce programme pour, notamment, mettre un peu plus l'accent sur la dimension expérientielle de la formation qui est offerte. Par ailleurs, dans la mesure où ce programme est quasi-identique au programme B.A.-B.Éd., des discussions avec notre Faculté partenaire en sciences de l'éducation devront être engagées dans le but de déterminer quelle serait la meilleure manière de bonifier ces programmes de façon à augmenter les inscriptions. Comme pour les autres disciplines, nous souhaitons que les étudiantes et les étudiants puissent aussi pouvoir se prévaloir du cheminement « avec distinction » (voir § 25)⁸.

29 Nous croyons utile de créer un programme de mineure en anglais langue seconde qui s'ajouterait aux autres programmes de mineures de la Faculté et qui serait souhaitable pour les étudiantes et étudiants qui, pour atteindre l'OFG 9, doivent suivre un grand nombre de cours d'anglais. Nous pourrions imaginer, par exemple, un étudiant inscrit à la majeure en information-communication exigeant le cours ANGL 1041 et qui se voit classer au niveau ANGL 1011. Cet étudiant devra obligatoirement suivre sept cours d'anglais. Pour cet étudiant, voir ces 21 crédits ANGL comptabilisés dans une mineure en anglais langue seconde serait très bénéfique. Sinon, il sera contraint à suivre un très grand nombre de crédits supplémentaires pour l'obtention de son diplôme.

30 Nous estimons enfin que le programme fantôme de formation linguistique en anglais (cours d'anglais langue seconde) devrait, comme les autres programmes, faire l'objet d'une évaluation régulière. À cet égard, il convient de rappeler que la formation linguistique en anglais qui fait l'objet d'un objectif de formation générale dans le cadre de la reconfiguration des programmes représente un fardeau humain et financier important pour la Faculté et pour l'unité qui doit puiser en partie dans ses ressources pour offrir ce qui reste de l'ordre d'un service rendu à la collectivité académique.

ART DRAMATIQUE

Inscriptions au programme en art dramatique

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

8 Il s'agit là d'une demande qui vient également des étudiantes et étudiants de l'unité académique.

Spécialisé		29	15	10	11
------------	--	----	----	----	----

31 L'unité académique compte un seul programme spécialisé en art dramatique et nous estimons qu'il doit être maintenu car il obéit à des impératifs sociétaux particuliers et conserve toute sa pertinence qui apparaît ici comme une question de principe. Le programme est considéré comme fragile, notamment du fait de la chute des inscriptions depuis trois ans. Le processus de reconfiguration a permis à cette unité académique d'ajouter de nouveaux éléments bonifiant ce programme de formation professionnelle. Tout en maintenant l'équilibre du programme qui est conçu de manière à offrir une formation tant sur le plan du jeu théâtral que sur le plan de la production théâtrale (scénographie, son, éclairage, maquillage, etc.), l'unité académique a choisi d'ajouter un cours portant sur le jeu devant la caméra et de bonifier les cours portant sur la diction et la voix. Bien que modestes en terme de crédits, ces changements répondent aux besoins du milieu théâtral francophone et acadien. Au final, les étudiantes et étudiants diplômant en art dramatique doivent être en mesure de démontrer leurs compétences en tant que comédiennes et comédiens surtout, mais auront aussi reçu une formation de base en production théâtrale. Il est important de noter que ce programme a formé la très grande majorité des comédiens professionnels et des professionnels du théâtre œuvrant actuellement en Acadie. Ce riche milieu théâtral acadien occupe une place de choix dans le paysage théâtral canadien francophone, et ce grâce à la formation théâtrale offerte par l'Université de Moncton. Nous citons ici un extrait du CPR-1 du programme reconfiguré qui résume adéquatement l'importance de ce programme de formation :

32 « Ce programme vise la formation de comédiennes et comédiens professionnels en tant qu'artistes polyvalents et autonomes, capables de répondre en priorité aux besoins et aux exigences du milieu artistique et théâtral et de la production télévisuelle et cinématographique acadienne et francophone dans les Maritimes. Les artistes ainsi formés auront le discernement artistique et social nécessaire pour s'adapter aux conditions du marché et prendre les initiatives théâtrales et culturelles les plus adéquates à ce milieu dans lequel ils exerceront leurs compétences. Cette formation ouvre ainsi aux diplômées et diplômés en art dramatique plusieurs possibilités de carrière en plus de l'exercice proprement dit du métier de comédienne ou de comédien : elle ou il peut choisir de poursuivre des études de deuxième cycle en théâtre pour devenir metteuse ou metteur en scène, théoricienne ou théoricien du théâtre, critique, amorcer une carrière dans l'enseignement universitaire ou professionnel. Nos diplômées et diplômés peuvent envisager des carrières d'animatrices ou d'animateurs de radio et de télévision, d'intervenantes ou d'intervenants culturels en milieu scolaire ou communautaire, de fonctionnaires ou d'agentes ou d'agents pour différents organismes culturels gouvernementaux ou communautaires, etc. Nos diplômées et diplômés choisissent également de plus en plus une voie indépendante qui est la plus prometteuse d'ailleurs pour notre réalité théâtrale : celle de créer leur propre espace d'activité en initiant des compagnies de théâtre et des projets autonomes ou en développant des initiatives culturelles et artistiques originales. C'est ainsi que nous avons vu apparaître au cours des dernières années plusieurs nouvelles compagnies de production théâtrale, groupes de création et projets en théâtre pour divers publics. »

- 33 Ceci résume de manière éloquente la pertinence de maintenir le programme. Bien sûr, des efforts supplémentaires devront être déployés afin d'assurer un plus grand nombre d'inscriptions. En ce qui concerne la rétention, il importe de jeter un regard particulier sur les abandons au programme. En effet, dans les disciplines artistiques, en particulier dans le domaine de l'interprétation et de la création, il est impératif d'assurer des mécanismes d'évaluation permettant d'identifier les étudiantes et étudiants qui sont réellement aptes à œuvrer de manière compétitive sur le marché du travail en tant qu'artistes professionnels. Ainsi, il est souhaitable de ne pas encourager les étudiantes et étudiants qui ne démontrent pas posséder le talent nécessaire à poursuivre des études dans un tel domaine. Nous croyons que la très grande majorité des abandons au programme en art dramatique découle du fait que les étudiantes et étudiants réalisent qu'ils n'ont pas tous les atouts nécessaires pour une carrière professionnelle en tant que comédienne ou comédien d'une part, et d'autre part en raison des recommandations d'exclusion provenant du corps professoral du département pour les mêmes raisons.
- 34 Pour ces étudiantes et étudiants, nous souhaiterions, dans le cadre de cette planification académique, être en mesure de leur offrir un parcours académique portant vers une diplomation en art mais pas forcément spécialisé en art dramatique. Des discussions entre les départements d'arts visuel, d'art dramatique et de musique sont présentement en cours afin d'évaluer la possibilité de mettre sur pied un programme unique, multi-art, qui permettrait aux étudiantes et étudiants d'acquérir une formation de professionnelles et de professionnels des arts œuvrant plutôt en production artistique et en médiation artistique. Ces deux pôles sont complémentaires à la création et à l'interprétation pour le développement de l'industrie culturelle et artistique. Le décanat recommande la poursuite des discussions pour la création de ce programme dont l'intitulé reste à être déterminé mais qui nous semble des plus pertinents et des plus intéressants en raison de son caractère interdisciplinaire qui s'arrime à la réalité du marché du travail actuel.
- 35 De plus, nous recommandons la création d'une mineure en art dramatique en particulier à l'intention des étudiantes et étudiants qui souhaiteraient s'inscrire dans un programme de Baccalauréat en éducation au secondaire. Cette mineure serait conçue de manière à pouvoir également y accueillir les étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat spécialisé qui se voient dans l'obligation de l'abandonner et qui verraient leurs crédits ARDR comptabilisés dans une telle mineure.

ARTS VISUELS

Inscriptions aux programmes en arts visuels

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Spécialisé	26	19	20	15	13
Orientation enseignement	9	10	3	3	4
Design d'intérieur	34	39	42	46	40

- 36 L'unité académique compte deux programmes spécialisés en arts visuels et un programme articulé en Design d'intérieur. Nous estimons que ces trois programmes doivent être maintenus car ils obéissent à des impératifs sociétaux particuliers et conservent toute leur pertinence, laquelle apparaît ici comme une question de principe.
- 37 Le programme spécialisé en arts visuels n'est pas considéré comme fragile, bien que la chute des inscriptions depuis les cinq dernières années nous préoccupe considérablement. Par contre, nous comptons sur les modifications qui furent apporter lors du processus de reconfiguration qui a permis à cette unité académique d'ajouter de nouveaux éléments bonifiant ce programme de formation professionnelle. Nous croyons que les nouveaux cours d'arts médiatiques sauront attirer davantage d'inscriptions à ce programme actualisé qui tient compte des nouvelles formes d'expression visuelles. De plus, tel que spécifié plus haut, des discussions entre les départements des arts visuels, d'art dramatique et de musique sont présentement en cours afin d'évaluer la possibilité de mettre sur pied un programme unique, multi-art, qui permettrait aux étudiantes et étudiants d'acquérir une formation de professionnelles et de professionnels des arts œuvrant plutôt en production artistique et en médiation artistique. Ces deux pôles sont complémentaires à la création et à l'interprétation pour le développement de l'industrie culturelle et artistique. Le décanat recommande la poursuite des discussions pour la création de ce programme dont l'intitulé reste à être déterminé mais qui nous semble des plus pertinents et des plus intéressants en raison de son caractère interdisciplinaire qui s'arrime à la réalité du marché du travail actuel.
- 38 Le programme spécialisé en arts visuels (orientation enseignement) est considéré comme très fragile. Contrairement aux autres programmes combinés en éducation au secondaire que nous partageons avec la Faculté des sciences de l'éducation et qui ont été évoqués plus haut, ce programme appartient en propre à la Faculté qui devra prendre une décision. Nous estimons à cet égard que le programme devra être modifié, mais préservé.
- 39 En effet, dans le cadre des discussions à la Table de concertation provinciale sur l'art et l'éducation sur laquelle siège la doyenne de la FASS, il fut largement question des défis actuels en enseignement des arts visuels qui est trop souvent assumée par des enseignantes et enseignants non spécialisés en enseignement des arts visuels. La création d'un Baccalauréat en arts visuel-Baccalauréat en éducation (B.Ar.v.-B.Éd.) sur le modèle du B.Mus.-B.Éd. serait idéale, mais cette avenue nécessiterait des ressources professorales supplémentaires dont nous ne disposons pas. Il est donc impératif d'entamer de sérieuses discussions avec la Faculté des sciences de l'éducation pour évaluer les différentes alternatives. Tant qu'une meilleure alternative n'aura pas été trouvée, nous croyons essentiel de maintenir le programme tel qu'il est présentement conçu. Ce programme qui offre une solide formation en arts visuels plus six crédits en didactique des arts visuels et une mineure dans une discipline scolaire, mène à la profession d'enseignant uniquement s'il est combiné à l'obtention d'un deuxième diplôme en enseignement, notamment celui de deux ans offerts par la Faculté des sciences de l'éducation. De plus, le maintien de ce programme nécessite uniquement l'ajout de trois crédits d'enseignement supplémentaires à chaque année, et ce uniquement s'il y a des inscriptions au programme. Ainsi, les ressources financières associées à l'offre de ce programme sont minimales.

Finalement, nous recommandons la création d'une mineure en arts visuels. Elle serait utile pour les étudiantes et étudiants inscrits au Baccalauréat multidisciplinaire. Cette mineure serait également conçue de manière à pouvoir y accueillir les étudiantes et étudiants inscrits au

baccalauréat spécialisé qui se voient dans l'obligation de l'abandonner et qui verraient les crédits ARVI accumulés comptabilisés dans une telle mineure.

- 40 Le programme appliqué en design d'intérieur se porte très bien et est en plein dans un processus d'évaluation par le *Council for Interior Design Accreditation (CIDA)*. Notons toutefois que nous recommandons que ce programme soit désormais rattaché au département des arts visuels. Des démarches allant dans ce sens seront engagées sous peu.

ÉCONOMIE

Inscriptions aux programmes en économie

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Spécialisation	16	18	19	19	12
Majeure	15	13	17	19	12
Mineure	4	3	6	5	4

- 41 Bien qu'elles ne soient pas considérées comme fragiles, les inscriptions aux programmes de spécialisation et de majeure en économie demeurent toutefois préoccupantes. À cet égard, c'est moins le nombre d'inscriptions proprement dit qui soulève ici des inquiétudes, que le taux de diplomation. Les inscriptions sont dans la moyenne depuis 2001-2002 et, sauf pour cette année, elles sont à la hausse depuis 2011-2012. Là où le bat blesse, c'est le faible ratio de diplomation qui laisse entendre que les étudiantes et étudiants ne terminent pas dans ce programme. Le décanat encourage l'unité académique à s'interroger sur les raisons de ce faible ratio et sur les possibilités qui existent de revoir la nature de ses programmes pour les rendre plus attirants et adaptés à la population étudiante. L'unité entend ainsi procéder à une révision de son offre de cours pour plus clairement marquer son intérêt pour les politiques publiques et pour accentuer la dimension expérientielle de sa formation. Notons que l'arrivée récente de deux nouveaux professeurs et la création de la nouvelle École des hautes études publiques devraient contribuer à consolider les inscriptions au programme et, nous le souhaitons, le taux de diplomation. Comme pour les autres programmes de spécialisations, nous souhaitons que ce programme de spécialisation soit remplacé par un cheminement « avec distinction » (voir § 25).
- 42 Nous recommandons la création d'une mineure en études internationales qui serait sous la responsabilité de l'École des hautes études publiques. Il est connu que ce champ d'études est très populaire auprès de la clientèle étudiante. Nous considérons que cette mineure de nature interdisciplinaire sera utile pour les étudiantes et étudiants du Baccalauréat multidisciplinaire, mais également très compatible avec de multiples programmes de majeures de la Faculté.

ÉTUDES FRANÇAISES

Inscriptions aux programmes en études françaises

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Spécialisation études littéraires	7	6	6	9	6

Majeure études françaises	9	8	5	8	3
Mineure études françaises	21	23	22	17	16
B.A.-B.Éd. études françaises	23	18	11	8	9
Spécialisation sciences du langage	13	11	9	6	7

- 43 Les programmes de spécialisation en études littéraire et de spécialisation en sciences du langage sont tous deux considérés comme très fragiles du fait du nombre d'inscriptions assez peu élevé.
- 44 Notons tout de même la stabilité des inscriptions en études littéraires depuis 2001-2002 qui laisse entendre que l'offre de ce programme satisfait une demande certes pointue, mais réelle. Le programme sert en effet de porte d'entrée au programme de maîtrise en études littéraires. L'unité académique est consciente des défis qui se posent et s'est engagée à revoir l'offre de cours. Plusieurs modifications ont déjà été apportées et d'autres sont en discussions, notamment concernant la nécessité de revoir la place occupée par la méthodologie. Comme pour les autres programmes de spécialisations, nous souhaitons que ce programme de spécialisation soit remplacé par un cheminement « avec distinction » (voir § 25), ce qui nécessitera le remplacement de la majeure en études françaises par une majeure en études littéraires⁹.
- 45 La situation pour la spécialisation en sciences du langage est un peu différente car les inscriptions sont effectivement à la baisse depuis un pic atteint en 2009-2010. La moyenne des dernières années correspond en effet à celle de ce programme depuis 2001-2002. Une partie du problème vient du faible taux de diplomation par rapport aux inscriptions. Comme le programme représente lui-aussi une porte d'entrée pour le programme de maîtrise en sciences du langage offert par la même unité académique, le décanat espère que le programme puisse être développé pour mieux faire ressortir la dimension « sociale » de la linguistique (sociolinguistique) et, comme pour les autres programmes disciplinaires, le décanat souhaite qu'il soit remplacé par un cheminement « avec distinction » (voir § 25), ce qui nécessitera le remplacement de la majeure en études françaises par une majeure en sciences du langage¹⁰.
- 46 Le programme de majeure en études françaises compte 3 inscriptions cette année. Ces inscriptions sont à la baisse depuis 2009-2010, après avoir connu une hausse entre 2007 et 2009. Or, malgré une moyenne de 10 inscrits par années depuis 2001-2002, le programme ne diplôme que peu d'étudiantes et d'étudiants. Le programme est par ailleurs quasi-identique au programme B.A.-B.Éd. qui connaît également une baisse importante des inscriptions. Comme pour les autres programmes de B.A.-B.Éd. de la Faculté, la baisse des inscriptions s'est accentuée depuis quelques années. Cette baisse incite à penser que des discussions avec la Faculté partenaire des sciences de l'éducation devraient être engagées dans le but de déterminer qu'elle serait la meilleure manière de bonifier ce programme de façon à augmenter les inscriptions. Entretemps, si l'option d'un cheminement « avec distinction » (voir § 25) est retenue pour les études littéraires et les sciences du langage, il conviendra d'abolir la majeure en

9 La création d'une telle majeure va dans le sens d'une demande des étudiantes et étudiants de l'unité académique.

10 La création d'une telle majeure va dans le sens d'une demande des étudiantes et étudiants de l'unité académique.

études françaises. Notons que cela n'aura aucun impact sur le programme de B.A.-B.Éd. (études françaises).

- 47 Le seul programme de l'unité académique qui se porte plutôt bien est la mineure en études françaises. À l'exception de cette mineure, l'unité académique devra engager une réflexion sur la nature et les finalités des programmes offerts et sur la possibilité de repenser les modalités de cette offre.
- 48 Le secteur langue assurant l'offre du programme de formation linguistique obligatoire répondant à l'OFG 8 est aussi abrité au Département d'études françaises. La réforme du programme de formation linguistique a eu lieu en 2010 entraînant certains défis au niveau de la gestion. Dans le contexte budgétaire actuel, les défis liés à l'offre de cours deviennent de plus en plus préoccupants. Une étude portant sur l'*Évaluation des résultats de la formation linguistique universitaire des jeunes acadiens du Nouveau-Brunswick* est présentement menée par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Nous préférons attendre les résultats de cette recherche avant de nous prononcer sur ce programme d'une importance primordiale pour l'institution.

GÉOGRAPHIE

Inscriptions aux programmes en géographie

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Spécialisation	3	2	1	0	1
Majeure	4	7	7	5	6
Mineure	17	15	11	7	4
B.A.-B.Éd.	2	1	0	0	1

15

- 49 Le programme de spécialisation en géographie est considéré comme très fragile, et ce depuis plusieurs années. Le programme fera en 2017 l'objet d'une évaluation. Les inscriptions à ce programme n'ont jamais dépassé 7 depuis 2002-2003 et elles accusent une forte baisse depuis 2009-2010. Le taux de diplomation durant cette même période était de 2,6 par année, mais est à la baisse depuis 2009-2010. Comme en font foi les inscriptions au cours des dernières années, la situation ne semble guère s'être améliorée et, pour surprenante qu'elle soit, la situation est bien réelle. C'est pourquoi nous croyons nécessaire de **recommander la suspension des inscriptions**, à moins que comme pour les autres programmes de spécialisations, nous puissions aller de l'avant avec un cheminement « avec distinction » (voir § 25).
- 50 Nous estimons que cette mesure de suspension des inscriptions, accompagnée d'une restructuration en profondeur du programme de majeure qui pourrait être proposée dans le cadre de l'évaluation du programme en 2017, pourrait redonner un nouveau souffle à ce dernier programme. Notons à cet égard que les inscriptions au programme de majeure ont toujours été plus nombreuses que celles à la spécialisation et il y a là un pari qu'il nous apparait raisonnable de tenir.

- 51 Bien que le programme de majeure en géographie soit considéré comme très fragile puisqu'il compte peu d'étudiantes ou d'étudiants inscrits, les chiffres sont néanmoins relativement stables. C'est pourquoi nous estimons que l'unité académique devrait miser sur ce programme et le restructurer de manière à mettre à profit les ressources dont dispose l'unité, quitte pour ce faire à devoir abandonner l'idée de pouvoir offrir une formation trop large et générale pour les ressources dont elle dispose.
- 52 Un mot sur le programme de B.A.-B.Éd. (majeure en géographie) qui fait preuve d'un très faible attrait auprès des étudiantes et des étudiants. La situation dure déjà depuis de nombreuses années. En fait, le programme est sur un déclin progressif depuis 10 ans. Dans la mesure où il s'agit d'un programme que nous partageons avec une Faculté partenaire, nous n'envisageons pas prendre des mesures concrètes dès maintenant, mais nous invitons l'unité académique à revoir en profondeur la structure de ce programme en concertation avec la Faculté des sciences de l'éducation.

HISTOIRE

Inscriptions aux programmes en histoire

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Spécialisation	5	7	5	6	7
Majeure	24	20	13	21	19
Mineure	21	21	14	9	9
B.A.-B.Éd.	19	13	14	11	9

16

- 53 Le programme de spécialisation en histoire est considéré comme très fragile du fait du nombre d'inscriptions assez peu élevé. Notons tout de même la relative stabilité de ces inscriptions depuis 2011-2012 qui laisse entendre que l'offre de ce programme satisfait malgré tout à une demande provenant notamment du programme de maîtrise en histoire offert par la même unité académique. Cela dit, il nous faut également noter le faible taux de diplomation durant cette même période. Nous nous interrogeons par ailleurs, mais sans cependant présumer de la réponse, sur le fait que l'unité académique cherche dans ce programme à offrir une formation trop large et générale pour les ressources dont elle dispose. Nous pensons par exemple à l'ensemble des séminaires. Peut-être l'unité devrait-elle réfléchir à l'opportunité de repenser la nature de ce programme pour orienter plus spécifiquement ses choix ? Une réflexion dans ce sens s'est engagée au sein de l'unité qui cherche notamment à réfléchir à introduire une perspective plus appliquée, tout en mettant également un peu plus l'accent sur la dimension expérientielle de la formation qui est dispensée. Dans ces circonstances, comme pour les autres disciplines, le décanat souhaite que le programme de spécialisation soit remplacé par un cheminement « avec distinction » (voir § 25) et que l'unité mette l'accent sur un programme de majeure solide. Malgré quelques variations dans les inscriptions d'une année à l'autre, les inscriptions à la majeure en histoire sont en effet relativement stables depuis 2001-2002 et incitent à penser que le programme attire les étudiantes et les étudiants. Cela dit, le programme ne diplôme malgré tout qu'une faible proportion des étudiantes et des étudiants.
- 54 Comme les autres B.A.-B.Éd., le B.A.-B.Éd. (majeure en histoire) subit les effets directs d'une baisse des inscriptions à la Faculté des sciences de l'éducation. Cette baisse incite à penser que

des discussions avec la Faculté partenaire des sciences de l'éducation devraient être engagées dans le but de déterminer qu'elle serait la meilleure manière de bonifier ce programme.

INFORMATION-COMMUNICATION

Inscriptions à la majeure en information-communication

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Majeure	49	51	49	55	48

- 55 Il s'agit du seul programme offert et tout indique qu'il attire les étudiantes et les étudiants en grand nombre. Puisque la reconfiguration récente de ce programme a entraîné des modifications importantes, nous recommandons son maintien en l'état.
- 56 Nous recommandons également la création de deux mineures, soit une mineure en journalisme et une mineure en relations publiques. Les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes de majeures réclament l'une et l'autre de ces mineures. De plus, elles s'ajouteront aux mineures disponibles aux étudiantes et étudiants du Baccalauréat multidisciplinaire.
- 57 Tel que proposé par les unités académiques concernées, nous encourageons le comité pédagogique en information-communication et l'École des hautes études publiques à explorer la possibilité de créer deux Baccalauréat bi-disciplinaires soit un en journalisme/science politique et l'autre en relations publiques/science politique. Il est très commun de voir des étudiantes et étudiants inscrits à la majeure en information-communication choisir de faire une mineure en science politique. Or, les étudiantes et étudiants ont manifesté le souhait d'avoir la possibilité de consolider davantage leur formation en science politique. La formule du baccalauréat bi-disciplinaire nous semble être la meilleure, d'autant plus que sur le plan financier, la création de ces programmes n'entraînerait aucun coût supplémentaire étant donné que le programme serait construit à partir des banques de cours existantes.

MUSIQUE

- 58 L'unité académique compte cinq programmes dont quatre sont des programmes spécialisés et nous estimons qu'ils doivent être maintenus car ils obéissent à des impératifs sociétaux particuliers et conservent toute leur pertinence qui apparaît ici comme une question de principe.

Inscriptions aux programmes en musique (préparatoire)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Préparatoire	16	6	5	9	14
Général	24	18	22	18	22
Interprétation	9	9	9	6	4
B.A. musique B.A. éducation	15	16	15	10	7
Mineure	--	1	1	1	1

- 59 Le programme de Certificat en études préparatoires en musique a subi une chute d'inscriptions durant trois années consécutives, soit de 2012 à 2015. Cependant, le taux d'inscription de l'année en cours est plus représentatif de la réalité des 50 dernières années. Ce programme bénéficie d'une grande popularité. En effet, il accueille les étudiantes et étudiants qui souhaitent poursuivre des études universitaires en musique mais qui n'ont pas eu l'occasion d'acquérir les outils de base essentiels pour débiter de telles études soit parce que leur école secondaire n'offrait pas les cours de musique tels que prescrits par le programme de musique scolaire provincial, soit parce qu'ils n'avaient pas accès à un enseignement de qualité sur leur instrument. Cette année préparatoire est en fait un des plus importants outils de recrutement dont dispose le Département de musique. La suspension ou l'abolition de ce programme aurait un impact direct sur les inscriptions aux autres programmes de cette unité académique. De plus, sauf pour les cours d'instruments de ce programme, tous les cours MUSI obligatoires figurent dans la liste de l'OFG 6 - Sensibilité aux arts et lettres sans préalables, permettant ainsi un accès facile à l'ensemble des étudiantes et étudiants, tous programmes confondus.
- 60 Le programme de musique (général) devrait être maintenu. Le taux d'inscription est très bon. De plus, le programme reconfiguré prévoit maintenant que les étudiantes et étudiants choisissent d'orienter leur formation dans l'un ou l'autre des trois profils suivants : musicologie, écriture (composition musicale et arrangements musicaux) ou direction chorale ou instrumentale. Ces profils permettent aux étudiantes et étudiants d'orienter leur formation vers une entrée au marché du travail plus pointu. Dans chacun des profils, les étudiantes et étudiants doivent suivre le cours « Projet spécial » au cours duquel elles et ils auront l'occasion de consolider leurs apprentissages et connaissances dans une activité de nature expérientielle. Le Département de musique envisage la possibilité de créer de nouveaux profils selon les besoins pressentis du marché du travail, soit un profil en pédagogie de l'instrument principal et un profil en art thérapie. Nous croyons que cette nouvelle formule du programme de baccalauréat en musique (général) est beaucoup plus attrayante que l'ancienne formule et que l'ajout des deux nouveaux profils proposés sera très bénéfique.
- 61 Malgré un nombre d'inscriptions limité qui place le programme de musique (interprétation) dans la catégorie des programmes très fragile, il convient de souligner ici que ce programme est en pratique un programme qui n'est accessible qu'à des étudiantes et étudiants très talentueux et hautement motivés. Il s'agit d'un programme qui accepte la fine fleur des artistes de demain. Les étudiantes et étudiants qui souhaitent s'y inscrire doivent réussir une audition à la fin de leur première année d'étude et maintenir une moyenne de B dans tous les cours d'instrument principal. Tel que précisé plus haut pour le programme en art dramatique, il est essentiel de maintenir inscrits à ce programme uniquement les étudiantes et étudiants possédant un talent exceptionnel et pouvant évoluer dans le monde compétitif des musiciennes et musiciens professionnels. Pour ces raisons, nous trouvons normal et souhaitable que ce programme soit réservé à un nombre restreint d'étudiantes et d'étudiants selon des critères très rigoureux. Mentionnons finalement que les cours obligatoires de ce programme s'offrent avec la formule des crédits d'encadrement. Ainsi, les professeures et professeurs offrant les cours « Instrument principal-interprétation », « Approfondissement de l'instrument » et « Récital » reçoivent l'équivalent de 0,5 crédits d'enseignement par cours, par étudiante ou étudiant. Les coûts supplémentaires associés à l'offre de ce programme est l'équivalent de 1,5 crédits d'enseignement par étudiant pour la durée du programme comparativement au programme général. De plus, tel que spécifié plus haut (voir §§ 34 et 37), des discussions entre les

départements des arts visuels, d'art dramatique et de musique sont présentement en cours afin d'évaluer la possibilité de mettre sur pied un programme unique, multi-art, qui permettrait aux étudiantes et étudiants d'acquérir une formation de professionnelles et de professionnels des arts œuvrant plutôt en production artistique et en médiation artistique. Ces deux pôles sont complémentaires à la création et à l'interprétation pour le développement de l'industrie culturelle et artistique. Le décanat recommande la poursuite des discussions pour la création de ce programme dont l'intitulé reste à être déterminé mais qui nous semble des plus pertinents et des plus intéressants en raison de son caractère interdisciplinaire qui s'arrime à la réalité du marché du travail actuel.

- 62 Selon les critères établis pour ce rapport, le programme de baccalauréat en musique-baccalauréat en éducation serait considéré comme très fragile. Néanmoins, nous souhaitons le maintenir étant donné que l'enseignement de la musique dans les écoles du Nouveau-Brunswick en dépend. Ce programme n'a toujours pas été reconfiguré. Des discussions sont en cours avec la Faculté des sciences de l'éducation. Elles portent notamment sur la reconnaissance des cours spécialisés en formation des maîtres en musique offerts par le Département de musique. Nous sommes confiants que la Faculté des sciences de l'éducation saura reconnaître l'importance et la pertinence de nos cours d'enseignement de la musique en milieu scolaire. Depuis plusieurs décennies, les écoles francophones de la province ont vu défilé des enseignantes et enseignants de musique d'envergure qui n'auraient pas atteints les objectifs qu'ils ont atteints si ce n'eût été de la formation spécialisée en enseignement de la musique offerte par le Département de musique. Ce département a toujours compté parmi son corps professoral régulier une spécialiste ou un spécialiste de l'enseignement de la musique scolaire offrant des cours de la plus haute importance pour les enseignantes et enseignants de musique. Avec les paramètres de la reconfiguration, nous tenons à ce que ces cours soient comptabilisés parmi les cours de la catégorie « 2.2 formation à l'enseignement » telle que définie dans les paramètres de la reconfiguration au point B.5 Baccalauréats combinés en formation initiale à l'enseignement. Le refus à cette demande compromettrait de manière très importante la formation purement musicale des futures enseignantes et futurs enseignants de musique en milieu scolaire.

PHILOSOPHIE

Inscriptions aux programmes en philosophie

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Spécialisation	3	7	5	4	1
Majeure	4	4	2	1	3
Mineure	3	1	3	2	5

- 63 Le programme de spécialisation en philosophie est considéré comme très fragile, et ce depuis plusieurs années. Les inscriptions à ce programme n'ont en effet (et sauf exceptions en 2009-2010 et 2012-2013) jamais dépassé 5 depuis 2002-2003 et le taux moyen de diplomation durant cette même période était de 1 par année. Cette année, le programme ne compte qu'une seule inscription. Une partie de l'inquiétude qu'il suscite tient à la grande variabilité des inscriptions qui oscillent d'une année à l'autre. Cet aspect suggère que le problème de fond ne concernerait

pas seulement le recrutement, mais également de rétention des étudiantes et étudiants qui s'inscrivent puisqu'ils sont par ailleurs assez peu nombreux à obtenir un diplôme.

- 64 Le programme fait cette année l'objet d'une évaluation. Nous ne croyons cependant pas nécessaire d'attendre les conclusions de cet exercice pour **recommander dès maintenant la suspension des inscriptions**, à moins que comme pour les autres programmes de spécialisations, nous puissions aller de l'avant avec un cheminement « avec distinction » (voir § 25).
- 65 Nous estimons qu'une restructuration en profondeur du programme de majeure en philosophie qui pourrait être proposée dans le cadre de l'évaluation du programme en cours en 2016, pourrait en effet redonner un nouveau souffle à ce programme. Notons de plus que l'unité s'est engagée cette année dans la création d'une mineure en éthique appliquée qui, c'est un souhait partagé par le décanat, pourrait servir d'inspiration pour repenser la place qu'occupe la philosophie à l'Université de Moncton de manière à la rendre plus attrayante pour les étudiantes et les étudiants.

SCIENCE POLITIQUE

Inscriptions aux programmes en science politique

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Spécialisation	31	31	28	23	17
Majeure	17	15	21	33	38
Mineure	8	9	8	7	7

20

- 66 Globalement, le programme de spécialisation en science politique se porte très bien. Le programme connaît toutefois une baisse des inscriptions depuis quelques années qui s'explique essentiellement par une hausse des inscriptions au programme de majeure dans cette même discipline. Consciente de cette réalité, l'unité académique a déjà pris des dispositions pour accentuer la place qu'occupe l'expérience étudiante dans son programme et a ainsi introduit la possibilité pour les étudiantes et les étudiants de faire un stage professionnel ou un stage recherche à la place de la rédaction d'un essai. Ces mesures devraient être populaires auprès des étudiantes et étudiants. De plus, la création de la nouvelle École des hautes études publiques devrait se révéler un attracteur puissant pour les étudiantes et étudiants désireux de poursuivre en science politique. Malgré le caractère positif de cette situation, le décanat souhaite que le programme de spécialisation soit remplacé par un cheminement « avec distinction » (voir § 25).
- 67 Tout indique que le programme de majeure attire les étudiantes et les étudiants en grand nombre. Nous recommandons son maintien en l'état.
- 68 Comme nous l'avons mentionné au § 42, nous recommandons la création d'une mineure en études internationales qui serait sous la responsabilité de l'École des hautes études publiques.
- 69 Enfin, tel que précisé plus haut au § 57, nous encourageons les deux unités académiques à explorer la possibilité de créer deux Baccalauréat bi-disciplinaires, soit un en

SOCIOLOGIE

Inscriptions aux programmes en sociologie

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Spécialisation	15	12	8	15	6
Majeure	7	11	15	12	9
Mineure	10	7	10	4	4
Mineure vieillesse	--	1	--	--	--

- 70 Le programme de spécialisation en sociologie est considéré comme très fragile du fait du nombre d'inscriptions assez peu élevé et dont la moyenne semble éprouver des difficultés à augmenter. Une partie de l'inquiétude que suscite le programme tient à la variabilité des inscriptions qui ne semblent suivre aucune trajectoire cohérente, mais oscillent d'une année à l'autre, ce qui suggère que les départs par diplomation ne sont pas toujours comblés par de nouvelles inscriptions. Plus frappant encore est le très faible taux de diplomation qui suggère que le problème de fond ne concerne pas le recrutement à strictement parler, mais surtout la rétention des étudiantes et étudiants qui s'inscrivent, mais ne restent simplement pas au programme pour obtenir leur diplôme. Le programme de majeure en sociologie est lui aussi relativement fragile et semble souffrir des mêmes difficultés que le programme de spécialisation : variabilité dans les inscriptions et faible taux de diplomation.
- 71 L'unité académique a déjà pris des dispositions pour accentuer la place qu'occupe l'expérience étudiante dans son programme et a ainsi introduit la possibilité pour les étudiantes et les étudiants de faire un stage professionnel ou un stage recherche à la place de la rédaction d'un essai. L'unité académique s'est également déjà engagée dans la révision de sa banque de cours pour en rafraîchir le contenu et le faire un peu mieux correspondre à la réalité du monde contemporain. C'est pourquoi, nous recommandons de maintenir le programme de majeure tout en préconisant une restructuration dans le cadre de l'évaluation qui en sera faite cette année, en 2016. Nous l'encouragerons notamment, dans cette restructuration, à viser plus explicitement le bassin des étudiantes et étudiants internationaux. Comme pour les autres programmes de spécialisations, nous souhaitons que le programme de spécialisation en sociologie soit remplacé par un cheminement « avec distinction » (voir § 25).
- 72 Un mot sur le programme de mineure en études du vieillissement dont les admissions sont suspendues depuis 2009 sera instamment aboli. Il aurait dû l'être dès l'an dernier dans la foulée de l'abolition du certificat en gérontologie et des cours qui y étaient associés. Il s'agit d'un oubli et nous attendons une recommandation de l'UARD concerné avant de pouvoir procéder.
- 73 Finalement, nous recommandons la création d'une mineure en étude de l'environnement multidisciplinaire, qui ferait entre autres place à des cours de géographie. Nul doute que ce champ d'étude est largement offert dans d'autres institutions en raison de l'intérêt qu'il suscite auprès des jeunes. Comme les autres programmes de mineures proposés, nous considérons que cette mineure de nature interdisciplinaire sera utile pour les étudiantes et étudiants du

Baccalauréat multidisciplinaire, mais également très compatible avec de multiples programmes de majeures de la Faculté.

Inscriptions aux programmes en criminologie

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Majeure	--	--	--	--	48
Mineure	--	--	6	15	21

- 74 Le programme de majeure en criminologie en est à sa première année et tout indique qu'il attire les étudiantes et les étudiants en grand nombre. Nous recommandons son maintien en l'état. Par contre, nous souhaitons poursuivre nos discussions avec le CCNB afin de pouvoir établir une passerelle entre ce programme et certains programmes collégiaux ciblés ou encore voir s'il serait préférable de créer un baccalauréat articulé de nature plus appliquée.
- 75 La mineure en criminologie a été créée il y a deux ans et le nombre d'inscriptions justifie amplement son maintien. D'autant plus que nous croyons qu'elle constitue une belle addition à une carte des programmes variée et vient renforcer la visibilité et la compétitivité de l'unité, de la Faculté et de l'Université. Comme pour les autres disciplines, nous souhaitons que les étudiantes et les étudiants puissent aussi pouvoir se prévaloir du cheminement « avec distinction » (voir § 25).

TRADUCTION

Inscriptions aux programmes en traduction

22

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Spécialisé	47	49	59	48	41
Accéléré	24	12	8	6	7
coopératif	11	12	7	6	6
Mineure allemand	--	--	--	--	--
Mineure langues étrangères	--	--	--	--	--
Mineure traduction	--	--	--	--	--
Immersion en français langue seconde	26	40	59	26	47
Mineure en français langue seconde	9	10	9	7	8

- 76 Le programme spécialisé en traduction devrait être maintenu. Le nombre d'inscriptions est très élevé et relativement stable dans le temps. Le programme est très bien rodé et fonctionne très bien tel qu'il est.
- 77 Le programme accéléré a un profil tout à fait spécifique et, sauf pour les années 2010-2011 (22 inscriptions) et 2011-2012 (24 inscriptions) pour lesquelles un programme de bourse a pour ainsi dire artificiellement gonflé les inscriptions, leur nombre a toujours été moins important. Notons que celles-ci sont par ailleurs stables depuis 2002-2003. Du fait de la nature même de

ce programme, cette situation n'est pas considérée comme problématique et représente pour les étudiantes et étudiants une réelle opportunité qui doit être maintenue.

- 78 Le programme coopératif a lui aussi un profil tout à fait spécifique et, malgré un nombre d'inscriptions limité, il n'est pas considéré comme problématique puisqu'il permet de rejoindre une catégorie spécifique d'étudiantes et d'étudiants sans augmenter les coûts.
- 79 Les programmes de mineures en allemand, en langue étrangères et en traduction viennent tout juste d'être créés et nous croyons qu'ils constituent une belle addition à une carte des programmes variée. Ces programmes ne représentent pas un coût supplémentaire, mais viennent plutôt renforcer la visibilité et la compétitivité de l'unité, de la Faculté et de l'Université. Nous recommandons leur maintien en l'état.
- 80 De plus, nous recommandons la création d'une mineure en espagnol sur le même modèle que celui récemment conçu en allemand et consistant à suivre une partie des cours de la mineure dans le cadre d'une mobilité internationale dans une université de langue espagnole. La création de cette mineure cadre très bien dans la volonté de la Faculté de souscrire à la volonté institutionnelle d'internationalisation des programmes. Cette mineure sera utile pour les étudiantes et étudiants du Baccalauréat multidisciplinaire, mais sera également parfaitement complémentaire à de multiples programmes de majeures de la Faculté.
- 81 Le programme d'immersion en français langue seconde est sous notre responsabilité mais relève de l'éducation permanente, sauf pour le niveau supérieur représenté par « le groupe pont ». Celui-ci vient de faire l'objet d'une reconfiguration et de modifications en profondeur qui devraient lui permettre d'acquérir une plus grande visibilité. Concernant la mineure en français langue seconde, nous estimons qu'elle peut à terme représenter une offre intéressante, notamment pour les étudiantes et les étudiants provenant du bassin d'immersion.

TRAVAIL SOCIAL

Inscriptions aux programmes en travail social

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Régulier	152	152	151	144	150
Préparatoire	73	89	98	81	56

- 82 Le programme préparatoire au travail social constitue la principale porte d'entrée au Baccalauréat en travail social. La baisse apparente du nombre d'inscriptions en 2015-2016 s'explique partiellement par la mise en place du programme de majeure en criminologie. Ce programme qui vient d'être reconfiguré nous semble devoir être maintenu en l'état. Nous inviterons néanmoins l'unité académique à réfléchir à la lourdeur du programme qui ne laisse aucune marge de manœuvre pour l'étudiante ou l'étudiant.
- 83 Les données d'inscription à ce programme professionnel contingenté sont stables depuis plusieurs années et comprennent les admissions sur la base d'une expérience de travail ou sur la base d'un baccalauréat connexe. Ce programme qui vient d'être reconfiguré nous semble devoir être maintenu en l'état, même si des changements dans l'administration des cours devront vraisemblablement être envisagés pour diminuer les coûts associés à leur offre. Par

exemple, est-il possible de repenser à la hausse le contingentement de certains cours pour éviter de multiplier les groupes. Nous estimons que les finalités visées par cette multiplication des groupes pourraient être atteintes autrement.

- 84 Nous recommandons la création d'une mineure en études du genre. Ce champ d'étude prend de plus en plus de place dans les programmes universitaires et suscite un intérêt certain auprès des étudiantes et étudiants. Nous considérons que ce programme de nature interdisciplinaire sera utile pour les étudiantes et étudiants du Baccalauréat multidisciplinaire, mais également très compatible avec de multiples programmes de majeures de la Faculté.

PROGRAMMES DE LA FACULTÉ

Inscriptions aux programmes administrés par le décanat

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
B.A. multi	139	128	118	95	51
Études individualisées	--	--	--	--	4
Mineure sciences religieuses	6	1	1	1	1
Mineure sciences sociales	7	6	4	3	2

- 85 Le B.A. multidisciplinaire est un programme qui s'est considérablement transformé depuis quelques années, suite à un important nettoyage effectué dans les demandes d'admission. Le programme comporte aujourd'hui une cinquantaine d'inscrits et il a atteint croyons-nous sa taille de croisière. Nous estimons que le nombre d'inscrits pourrait peut-être augmenter un peu plus, mais non pas de manière significative. Le programme devrait être maintenu tel quel.
- 86 Le programme d'études individualisées appartient en fait à l'Éducation permanente et vient tout juste d'être créé en remplacement du Baccalauréat ès art général. Nous estimons qu'il a de bonne chance de voir le nombre d'inscriptions augmenter un peu plus, faisant ainsi la preuve que le programme satisfait en fait une population étudiante très particulière que, sans un tel programme, nous perdriions vraisemblablement. Le programme devrait être maintenu en l'état.
- 87 Faute de ressources suffisantes, les inscriptions à la mineure en sciences religieuses sont suspendues depuis juillet 2015 et le programme sera aboli sous peu.
- 88 Les inscriptions à la mineure en sciences sociales sont à la baisse depuis plusieurs années et notre sentiment est que, devant l'offre plus enrichie de programmes de mineure, ce programme n'est plus guère nécessaire. Dans la mesure où il s'agit d'un programme pour lequel quelques inscriptions proviennent de la Faculté des sciences de l'éducation, il conviendra d'engager une discussion avec eux avant de procéder à une abolition.

PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS

- 89 La Faculté compte relativement peu de programmes aux cycles supérieurs et c'est l'une des principales lacunes que le décanat souhaiterait pouvoir combler au cours des prochaines années.
- 90 La nature même des programmes dont il est question dans cette section rend difficile à appliquer les catégories de très fragile et fragile utilisées dans le contexte des programmes de premier cycle. Sans vouloir chercher à dissimuler quoi que se soit, il est clair aux yeux du décanat de la Faculté que, sauf une exception, nos programmes de cycles supérieurs se portent de manière satisfaisante et, les inscriptions étant satisfaisantes dans l'ensemble, nous souhaitons maintenir ces programmes.
- 91 La seule exception concerne la maîtrise en français qui comporte très peu d'inscription et semble assez mal adaptée au bassin d'étudiantes et d'étudiants qui est visé, soit celui des enseignantes et enseignants du secondaire. Des démarches avaient déjà été entreprises pour l'abolir et cela devrait être fait sous peu.

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Inscriptions aux programmes en administration publique

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Maîtrise en administration publique	22	14	12	12	11
Maîtrise en administration publique - Juris doctor	0	1	1	0	0
Maîtrise en gestion des services de santé	8	7	7	11	9
Diplôme d'études supérieures en administration publique*	**	5	3	2	2
Diplôme d'études supérieures en administration des services de santé*	**	--	1	1	2
Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé*	**	10	8	8	8
Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine*	**	1	1	1	1

* Le programme s'offre à temps partiel

** Les données sont manquantes

- 92 Globalement, les programmes de Maîtrise en administration publique et de Maîtrise en gestion des services de santé se portent très bien¹¹. Le programme de Maîtrise en administration publique connaît toutefois une baisse des inscriptions depuis quelques années. La récente réorganisation du programme, qui est actuellement à l'étude devant le CPR mais a tardé à cheminer dans les instances, devrait vraisemblablement permettre de relancer les inscriptions. De plus, la création de la nouvelle École des hautes études publiques à laquelle seront rattachés les programmes en question devrait se révéler un attracteur puissant pour les étudiantes et étudiants désireux de poursuivre en administration publique. C'est pourquoi nous recommandons le maintien de ces programmes.
- 93 Apparemment dans une situation plus délicate, le programme combiné de Maîtrise en administration publique - Juris doctor compte en fait très peu d'inscription. Sans doute est-ce lié à la nature combinée du programme que requiert de l'étudiante ou de l'étudiant fasse quatre ans d'étude. C'est pourquoi, malgré un faible taux d'inscription, nous estimons important de maintenir ce programme qui contribue à l'offre de programme dans un secteur professionnel important.
- 94 Les autres programmes offerts par le département d'administration publique sont des programmes offerts à temps partiels seulement et il est important du point de vue du décanat de la faculté de maintenir ces programmes qui permettent de rejoindre une catégorie spécifique d'étudiantes et d'étudiants sans augmenter les coûts.

ANGLAIS / ÉTUDES LITTÉRAIRES

Inscriptions au programme en littérature canadienne comparée

26

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Maîtrise ès arts (littérature canadienne comparée)	--	--	2	3	2

- 95 Le programme de Maîtrise ès arts en littérature canadienne comparée existe depuis l'automne 2012 et est offert conjointement par les départements d'anglais et d'études françaises. Malgré un départ plutôt lent et une apparente fragilité liée au fait que le programme n'a que trois inscrits, le programme vient malgré tout de diplômer son premier étudiant et fait cette année l'objet d'une évaluation en vertu de la Politique sur l'évaluation des programmes de l'Université de Moncton. Nous estimons que ce programme multidisciplinaire doit être maintenu avec l'ajout de quelques modifications qui seront précisées dans le rapport d'évaluation et accompagnées d'effort pour assurer son développement. Les deux unités académiques souhaiteraient notamment revoir le mode de fonctionnement du CES de manière à clairement refléter l'appartenance conjointe du programme et lui offrir une plus grande visibilité administrative. Nous croyons de plus que le programme en est toujours à ses toutes premières heures et qu'il vient positivement diversifier l'offre aux cycles supérieurs.

¹¹ Notons que les programmes de maîtrise en administration publique et de maîtrise en gestion des services de santé comptent également des inscriptions à temps partiel qui ne sont pas comptabilisées ici.

HISTOIRE

Inscriptions au programme en histoire

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Maîtrise ès arts	6	3	2	2	7

- 96 Malgré une variation dans les inscriptions au cours des dernières années, le programme de maîtrise en histoire se porte du point de vue du décanat relativement bien. Ces variations s'expliquent partiellement par la diplomation des étudiantes et des étudiants et correspondent grosso modo à une moyenne de 5 inscriptions. Ce nombre nous apparaît tout à fait raisonnable et nous recommandons que le programme soit maintenu.

ÉTUDES FRANÇAISES

Inscriptions aux programmes en études françaises

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Maîtrise ès arts (études littéraires)	7	8	10	8	9
Maîtrise ès arts (sciences du langage)	4	4	5	3	7
Doctorat en études littéraires	13	13	12	14	17
Doctorat en sciences du langage	7	6	7	6	8
Maîtrise en français	0	0	1	1	2

- 97 À l'exception du programme de maîtrise en français que nous avons abordé plus haut, le département d'études françaises compte quatre programmes de cycles supérieurs qui, dans l'ensemble se portent relativement bien. Le doctorat en études littéraires représente définitivement le programme phare du département et les inscriptions dépassent les attentes. Les trois autres programmes comportent des inscriptions qui sont tout à fait raisonnable de l'avis du décanat et témoignent du fait que les programmes sont attractifs. En conséquence, nous recommandons le maintien de ces programmes, tout en encourageant l'unité à poursuivre ses réflexions sur l'introduction d'un séminaire de méthodologie dans le cursus des étudiantes et des étudiants.

TRAVAIL SOCIAL

Inscriptions au programme en travail social

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
	30	26	26	29	26

98 Le programme de maîtrise en travail social attire de nombreux étudiantes et étudiants et connaît un très bon succès. L'Unité académique s'est déjà engagé au cours des derniers mois à rendre plus explicite la dimension recherche de ce programme et va proposer au cours des prochains mois des modifications qui aligneront ce programme sur le régime pédagogique des programmes de thèse avec recherche de l'Université de Moncton. Le décanat de la Faculté estime qu'il s'agit là d'une excellente initiative et recommande le maintien et la restructuration de ce programme. De plus, à moyen terme cette fois car des ressources plus importantes devront être prévues, l'unité entend proposer un nouveau programme de maîtrise plus appliqué qui pourra éventuellement comprendre un stage. Ce projet en est encore à l'état de la réflexion car la priorité est de travailler aux modifications du programme qui existe déjà. Nous encourageons l'unité à poursuivre ses démarches.

SI VOUS PROPOSEZ L'AJOUT DE NOUVEAUX PROGRAMMES OU L'AJOUT DE RESSOURCES À DES PROGRAMMES EXISTANTS, Y À-T-IL DES RÉAMÉNAGEMENTS POSSIBLES AU SEIN DE VOTRE FACULTÉ POUR FINANCER CES PROPOSITIONS ?

28

99 La réponse la plus honnête est non !

100 Pour les programmes dont nous envisageons une restructuration, il est clair que les unités académiques devront fonctionner avec les ressources dont elles disposent. Dans ce contexte, des choix devront être faits par ces unités.

101 Pour la majorité des nouveaux programmes que nous souhaitons proposer, soit les programmes de mineures ainsi que les programmes bi-disciplinaires et de B.A. « multi-arts. (ou B.A. en production artistique), les ressources sont déjà disponibles et les nouveaux cours éventuellement créés seront amortis par des abolitions de cours. Il en ira de même pour la mise en place des cheminements « avec distinction ».

102 Les programmes suivants exigeront toutefois des ressources supplémentaires : programmes de MA en sciences sociales et de MA en politiques publiques. Nous estimons ces ressources à l'équivalent de 6 crédits-cours en plus des crédits d'encadrements. Pour le moment, il est prévu que la Faculté assume à même ses budgets les ressources supplémentaires nécessaires, *à condition que les départs à la retraite prévus pour les prochaines années soient effectivement remplacés.*

103 Dans le cas des programmes de B.A. en études juridiques et de traduction juridique dont il sera plus spécifiquement question dans la suite du présent rapport (voir § 118), des discussions sont en cours avec la Faculté de droit et il est évident que des ressources supplémentaires seront

nécessaires. Il en va de même dans le cas de la création de la maîtrise en travail social appliquée qui exigera probablement des ressources supplémentaires associées à la coordination et à la gestion des stages. Dans le cas où de telles ressources ne seraient pas disponibles, c'est la viabilité même de ces programmes qui serait en effet problématique.

PROPOSITION DE DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES

- 104 Les paragraphes précédents donnent des indications claires sur les développements de la programmation envisagés par les unités académiques et que le décanat de la Faculté encourage. Nous souhaitons noter dans cette section que **le décanat de la Faculté estime que le nombre relativement peu élevé de programmes aux cycles supérieurs constitue l'une des principales lacunes à combler au cours des prochaines années.** Dans ce contexte, deux projets semblent prioritaires car ils concernent les sciences humaines et sociales où ce déficit de programmes gradués est aujourd'hui particulièrement criant. Le premier projet concerne un programme de maîtrise (recherche) multidisciplinaires en sciences sociales, incluant également une collaboration étroite avec des disciplines des sciences humaines. Le projet est très avancé et devrait être soumis aux instances d'ici quelques mois.
- 105 Le second projet est étroitement lié à la création de la nouvelle École des hautes études publiques et concerne un programme de maîtrise (recherche) en politiques publiques qui représenterait en fait la face visible de cette nouvelle École. Le décanat de la Faculté voit avec un très bon œil la création d'une telle maîtrise qui viendrait combler une niche très pointue et spécifique mais également très pertinente. À cet égard, et tout comme le projet de programme de maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales d'ailleurs, le projet nous apparaît définitivement susceptible de permettre de recruter des étudiantes et des étudiants qui ne seraient pas restés après ou venus à l'Université de Moncton.

29

QUELS CHANGEMENTS DEVRAIENT ÊTRE APPORTÉS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET AUX OPÉRATIONS DE LA FACULTÉ AFIN DE LUI PERMETTRE DE MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES PROGRAMMES D'ÉTUDE, LE CAS ÉCHÉANT ?

- 106 Dans une perspective de rationalisation administrative et de reconstruction de la Faculté, nous fondons beaucoup d'espoir sur les retombées positive de l'initiative des départements d'économie, de science politique et d'administration publique de créer une école des hautes études publiques. À cet égard, le décanat a déjà inciter les unités académiques de la Faculté à réfléchir à cette expérience et deux démarches similaires sont actuellement en cours dans d'autres unités de la Faculté.
- 107 D'une part, des discussions se tiennent entre le département de traduction et des langues, le département d'anglais et le programme d'information-communication quant à l'opportunité d'envisager un regroupement dans une École de traduction, de communication et de langues.
- 108 D'autre part, des discussions sont aussi en cours entre les départements d'art dramatique, d'arts visuels et de musique concernant l'opportunité de créer une École ou un Conservatoire qui

regrouperait ces disciplines. Une telle unité pourrait aussi voir apparaître un programme multidisciplinaire tel que nous le mentionnions plus haut (voir §§ 34, 37, 61).

- 109 Il convient de préciser ici que si de tels regroupements sont envisagés en vue de provoquer des synergies et de rendre possible des développements qui ne pourraient être aussi facilement envisagés de la même manière ou réalisés en l'absence de tels regroupements, cela ne saurait cependant pas se traduire par une diminution des ressources dont disposent les unités ou la Faculté. Bien au contraire, il s'agit de concevoir ces regroupements comme des leviers permettant de renforcer les programmes et les disciplines existantes et de cibler de façon plus stratégique les orientations et les choix qui seront alors faits.
- 110 Après de nombreuses années d'hésitation et devant la difficulté qu'il semble y avoir de susciter la motivation nécessaire pour s'engager dans le processus de création d'une Maîtrise en études acadiennes, le décanat de la Faculté souhaiterait explorer, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche, la possibilité de rapidement mettre en place une Mention « Études acadiennes » sur le diplôme des étudiantes et des étudiants qui le souhaiteraient. Une telle option aurait l'avantage de ne pas fragiliser, en les cannibalisant, les programmes déjà existants et de donner une plus grande visibilité à cet axe de recherche que l'Université comme le décanat de la Faculté considèrent comme prioritaire.
- 111 Nous ne pouvons pas ne pas mentionner au terme de cette section que la Faculté des arts et des sciences sociales compte 19 disciplines distinctes et que cette situation implique une tâche que les ressources dont nous disposons, à l'instar de l'ensemble des autres facultés, rendent difficiles de remplir d'une manière entièrement satisfaisante. Il serait ainsi souhaitable que la Faculté puisse effectivement disposer de ressources humaines, administratives et financières correspondant proportionnellement à sa taille et à sa complexité en matière d'offre de programme. À cet égard, la Faculté ne peut plus se permettre de sacrifier des ressources professorales et fonctionne déjà à la limite de ses capacités.
- 112 De plus, étant donné la taille de la Faculté, le décanat estime qu'il serait tout à fait nécessaire de disposer d'un second poste de vice-doyen. Un tel poste permettrait une répartition des tâches et un suivi plus serré des différents dossiers.
- 113 Enfin, sur le plan strictement administratif, il serait souhaitable que le décanat de la Faculté dispose également des moyens pour s'engager dans une véritable planification académique, notamment la capacité de pouvoir prendre de réelles décisions concernant le futur de son offre de programmes.
- 114 Tel que nous l'avons déjà mentionné comme l'un des pôles structurants que nous souhaitons privilégier, nous croyons fermement que l'apprentissage expérientiel demeure une clé importante pour attirer et retenir les étudiantes et étudiants. Comme plusieurs départements, dans toutes les disciplines des sciences sociales et bientôt dans plusieurs autres programmes de la Faculté, offriront à leurs étudiantes et étudiants la possibilité de faire des stages, il faudra développer des protocoles de stage et ajouter des ressources humaines non-professorales pour la coordination et la gestion de ces stages.
- 115 Également, pour les programmes en information-communication et en musique, nous souhaitons transformer les laboratoires déjà existants. Dans les deux cas, l'ajout de ces lieux

d'enseignement expérientiel répond à des attentes du marché du travail qui ont jusqu'à présent été négligés. Nous croyons que le maintien de ces programmes requiert l'ajout de nouveaux cours et/ou de types de travaux dans les cours existants.

- 116 Dans le programme de majeure en information-communication, tel que précisé dans un document préparé par le comité pédagogique que nous joignons dans les Annexes A et B, nous souhaitons ajouter l'équipement nécessaire pour la mise en place d'un mini studio de télévision.
- 117 Au département de musique, le remplacement du très désuet laboratoire de connaissance du clavier par un studio de musique informatisé multifonctionnel est jugé essentiel pour de multiples raisons qui sont circonstanciées dans l'Annexe C. Un tel studio permettra entre autres à cette unité académique de finalement mettre à jour l'offre de cours en composition et en orchestration en tenant compte des nouvelles technologies. Cela aura un impact très favorable sur les inscriptions des futurs professionnels de la musique qui seront confrontés à un marché du travail en pleine évolution. Nous savons que nous perdons beaucoup d'inscriptions provenant de jeunes élèves souhaitant s'outiller davantage pour l'industrie musicale qui est en pleine croissance.

Y À-T-IL DES COLLABORATIONS INTER FACULTAIRE OU INTERCAMPUS À DÉVELOPPER EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION ? Y À-T-IL DES ÉCONOMIES À RÉALISER EN METTANT EN COMMUN LES RESSOURCES DE DIFFÉRENTES FACULTÉS ?

31

- 118 Tel que prévu par une des recommandations émanant de la dernière évaluation des programmes en économie, nous avons collaboré avec la Faculté des sciences au cours des dernières années à la création d'un B.A. bi-disciplinaire (mathématique/économie). Les discussions sont suspendues depuis un certain temps étant donné que nous n'arrivons pas à nous entendre sur les questions de gestion. En effet, des questions telles que la responsabilité des dossiers étudiants, le département « d'appartenance » des étudiantes et étudiants (où sont-ils inscrits et comptabilisés comme des inscriptions à une unité académique), la répartition des cours disciplinaires, etc. demeurent délicates en raison de l'exercice sur la viabilité des programmes. Nous imaginons facilement que l'institution en viendrait à mettre en doute la viabilité des programmes disciplinaires en économie et/ou en mathématique si la création d'un programme bi-disciplinaire avait une incidence sur les inscriptions et les diplômes desdits programmes disciplinaires. Comme nous sommes constamment confrontés aux statistiques d'inscription et de diplomation par faculté et par programmes, cet état des choses incite à une culture de protectionnisme. Par contre, conscients du fait que quelques étudiantes et étudiants pourraient être intéressés par un tel programme, nous demeurons confiants de pouvoir en arriver à des solutions. Il nous semble important de pouvoir répondre aux souhaits des étudiantes et étudiants.
- 119 Au cours des derniers mois, la FASS a aussi entamé des discussions sur la possibilité d'offrir de nouveaux programmes de formation en collaboration avec la Faculté de droit. Ainsi, nous explorons la possibilité de créer un programme en traduction juridique. S'il advenait que le programme en soit un de deuxième cycle, il faudrait à notre avis impérativement envisager l'ajout de ressources professorales. S'il s'agissait plutôt d'envisager la création d'un programme

de premier cycle, il faudrait alors déterminer comment rendre les cours offerts par la Faculté de droit accessibles aux étudiantes et étudiants qui ne sont pas en droit. D'autres formules sont aussi possibles et font l'objet de réflexions. Nous croyons réaliste de pouvoir proposer un scénario viable au cours de la prochaine année étant donné que la Faculté de droit a noté une pénurie en traductrice et traducteur juridique et que peu de programmes francophones existent. De plus, des discussions très préliminaires eurent lieu afin d'explorer la possibilité de créer un Baccalauréat en études juridiques où des cours du programme en criminologie seraient mis à contribution.

- 120 Concernant les collaborations inter campus, il nous apparaîtrait important de réfléchir et de travailler à assouplir les modalités de collaboration entre les professeures et professeurs des divers campus, tant au niveau du premier cycle qu'au niveau des cycles supérieurs. Nous songeons ici notamment à l'encadrement des étudiantes et des étudiants qui pourrait définitivement bénéficier d'un protocole administratif formel permettant qu'une professeure ou un professeur des campus de Shippagan ou d'Edmundston puisse facilement diriger une thèse de cycle supérieurs ou un essai de fin de baccalauréat ou encore participer à un comité. Il s'agit ici pour l'Université d'assumer pleinement sa volonté de renforcer les collaborations inter campus et de donner les ressources nécessaires aux unités académiques et aux Facultés.

TOUTE AUTRE INFORMATION PERMETTANT DE BIEN SAISIR LES ORIENTATIONS QUE VEUT SE DONNER LA FACULTÉ.

- 121 Le décanat de la Faculté, comme d'ailleurs plusieurs unités académiques, sont aujourd'hui bien conscientes de la nécessité d'avoir à revoir son offre de programme de manière à ce que celle-ci soit un peu mieux alignée sur la demande. Cette demande, nous croyons pouvoir en percevoir les signes dans les données d'inscription aux programmes qui motivent ici certaines de nos recommandations. Cela dit, nous estimons que la Faculté a également une responsabilité citoyenne d'offrir à la communauté la possibilité de suivre un enseignement de type fondamental plutôt que strictement professionnels. Bien qu'elle comporte plusieurs programmes professionnels, dont elle est d'ailleurs très fière, la Faculté comprend également des programmes associés à des disciplines fondamentales dont les défis sont aujourd'hui très importants. Or, le décanat de la Faculté juge qu'il ne faut pas oublier que c'est en partie grâce à la contribution de plusieurs diplômées et diplômés de ces programmes associés aux disciplines fondamentales depuis cinquante ans que la communauté acadienne a pu élargir ses intérêts et ses prérogatives pour réclamer et obtenir des pouvoirs en santé, en éducation, etc. et, conquérir une plus grande autonomie dans les choix collectifs que cette communauté a eu à faire et qui ont eu des conséquences positives sur son développement ultérieur. Le décanat de la Faculté estime qu'il faut résister à la tentation de caser certaines de ces disciplines comme des disciplines simplement pourvoyeuses de services.

- 122 Cela dit, l'expérience de la reconfiguration des programmes dans laquelle l'Université est engagée depuis plusieurs années, et qui n'est d'ailleurs toujours pas terminée, devrait faire l'objet d'une réflexion critique portant notamment sur le processus administratif relatif à la création ou à la modification de programmes et à la création ou à la modification de cours qui est extrêmement et, à notre avis inutilement, lourd.

- 123 Nous estimons que la situation est rendue critique et qu'elle contribue largement à dissuader les unités académiques et les décanats d'engager trop avant des changements qui, même lorsqu'ils sont très légers, requiert une paperasserie et des procédures administratives qui sont excessives. La situation est telle que si certaines unités académiques se sont engagées très tôt et activement dans le processus de reconfiguration, dès 2008-2009, c'est pour voir les programmes alors reconfigurés n'être déployés qu'en 2014-2015.
- 124 Qui plus est, notre souhait est aussi à l'effet que le CPR s'aligne sur le souhait des unités académiques et des facultés et qu'il tienne compte des rapports produits par ces dernières concernant la planification académique et la planification stratégique. Ainsi, il serait important et logique que le régime pédagogique soit très rapidement assoupli de manière à rendre possible, par exemple, la création de programmes véritablement multidisciplinaires et, pourquoi pas, à géométries variables. Cela est d'ores et déjà le cas dans diverses autres universités et l'Université de Moncton est tout à fait en retard à ce chapitre. Or, nous sommes convaincus que cela joue un rôle important sur la compétitivité de l'Université et des programmes. Nous espérons ainsi sincèrement que notre proposition de remplacement des programmes de spécialisation par un cheminement « avec distinction » puisse rapidement aller de l'avant. Nous estimons enfin que les contraintes techniques et procédurales ne devraient tout simplement pas prendre le pas sur les considérations académiques.

CONCLUSION

- 125 Le présent rapport du décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales porte un regard que certains jugeront peut-être dur sur la Faculté. Nous estimons néanmoins qu'il est foncièrement réaliste et parfaitement raisonnable, tant dans ses conclusions que dans ses propositions et ses recommandations.
- 126 Les propositions et recommandations qu'il comporte n'ont aucunement comme intention de révolutionner la Faculté ou de bouleverser les disciplines, les programmes où les unités dont le décanat de la Faculté a la responsabilité. Ces propositions et recommandations nous apparaissent cependant responsables étant données les circonstances et, si elles peuvent être rapidement mise en œuvre, nous croyons qu'elles pourraient contribuer à relancer la Faculté de manière à la positionner stratégiquement face aux défis démographiques, économiques et socioculturels du XXI^e siècle.
- 127 Ainsi, le décanat de la Faculté estime que les propositions et recommandations présentées ici contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs définis dans la *Planification stratégique 2020*. Ainsi, l'identification des deux pôles structurants que sont la multidisciplinarité et l'apprentissage expérientiel correspondent aux objectifs 1.2.1 « Favoriser l'interdisciplinarité et la multidisciplinarité dans le développement des programmes d'études » et 2.2.1 « Favoriser l'engagement des étudiantes et des étudiants par l'apprentissage expérientiel et l'engagement citoyen. » En somme, la plupart des propositions et des recommandations que comporte ce rapport, et tout particulièrement le remplacement des programmes de spécialisation par un cheminement « avec distinction », contribuent directement à l'objectif 1.2.3 consistant à « Assurer une offre de programmes d'études de haute qualité permettant une formation intellectuelle, personnelle, scientifique et professionnelle. »

128 Nous sommes convaincus de l'intérêt que représentent ces propositions et recommandations et nous fondons beaucoup d'espoir que le VRER, le comité conjoint et le Sénat académique y acquiesceront.